



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement

Question écrite n° 39866

Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur l'enseignement du français dans les écoles à l'étranger. Le système scolaire français dispose d'un réseau de 410 établissements à travers le monde. La culture française est aujourd'hui encore très prisée, le dynamisme des centres culturels français à l'étranger l'atteste. Parallèlement, des moyens sont nécessaires pour développer les lycées français dans les capitales européennes, dont la plupart sont francophones. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour favoriser le développement de ces établissements et en augmenter l'attractivité.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur les établissements d'enseignement français en Europe, en particulier sur l'évolution du réseau dans les capitales européennes. Présents dans toutes les capitales et grandes villes de l'Union européenne, les lycées français sont particulièrement actifs et développés dans des villes comme Madrid, Barcelone, Rome, Londres ou Berlin. L'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger accorde la plus grande attention à ces établissements. Elle a mis en oeuvre une politique de développement par l'augmentation du nombre de postes d'enseignants dans certains d'entre eux, à Berlin et à Londres tout particulièrement. C'est dans ce même souci d'assurer la présence française à l'étranger que des projets immobiliers ambitieux ont été entrepris, l'augmentation de la capacité d'accueil à Londres en est un exemple parmi d'autres. L'activité et le dynamisme du réseau européen se signale aussi par le conventionnement dès la rentrée 2004 d'établissements à Saint-Pétersbourg et Bratislava. Une réflexion sur les programmes et la pédagogie à mettre en place est présentée dans le plan d'orientation stratégique pour 2007 de l'AEFE. Elle devrait déboucher sur un mode d'enseignement pilote des langues ainsi que sur une plus grande intégration de nos établissements dans la coopération éducative bilatérale, une intégration qui devrait porter ses fruits en termes de double certification ou de développement d'un nouveau baccalauréat binational. Nos établissements dans certains pays comme l'Allemagne ou le Danemark possèdent d'ores et déjà cette vocation bilatérale. Ce sont aussi ces innovations, cette ouverture sur les pays d'accueil, dans le souci de la diffusion de la langue et de la culture françaises, et ce dynamisme des équipes pédagogiques présentes sur le terrain qui garantiront le succès et la place de nos établissements.

Données clés

Auteur : [M. Denis Merville](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39866

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3554

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5772